

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
**Présentation du nouvel
accord cadre valant acte
d'engagement et cahier
des charges entre la
Société Publique Locale
(SPL) GAÏA et la Ville de
Thiers**

- N°20 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaients présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaients absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

PRÉSENTATION DU NOUVEL ACCORD CADRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES ENTRE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GAÏA ET LA VILLE DE THIERS

- **Vu** l'accord-cadre entre la SPL GAIA et la ville de Thiers conclu le 14 juin 2022 ;
- **Vu** la délibération n°19 du 22 février 2023 annulant cet accord-cadre ;

- **Considérant** la nécessité de conclure un nouvel accord cadre ;
- **Considérant** que ce nouvel accord-cadre reprend l'ensemble des objets des statuts de la SPL dans son intégralité et permet le bon fonctionnement de la SPL GAÏA.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le nouvel accord-cadre entre la SPL GAIA et la ville de Thiers comme présenté en annexe
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Claire JOYEUX



Stéphane RODIER